

## Principes de qualité des programmes d'études à l'Université de Moncton

### Contexte

Le mardi 5 mai 2009, lors de la 207<sup>e</sup> séance du Sénat académique de l'Université de Moncton, le recteur et vice-chancelier lançait une discussion qui allait mener, quatre mois plus tard, à la création d'un Comité *ad hoc* ayant comme mandat « ... d'identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement et sa pérennité. » Après plus d'un an de travail et de consultation, ce Comité soumettait son rapport au Sénat académique avec une douzaine de recommandations touchant le fonctionnement, les ressources et la programmation de l'Université. Parmi ces recommandations, on retrouve la recommandation 3a qui porte sur l'établissement de principes de qualité des programmes. À la suite d'une discussion au Sénat académique, la résolution suivante a été adoptée :

« Que le Sénat académique assure la qualité des programmes et, pour ce faire, demande au Comité des programmes de lui soumettre des principes de qualité en tenant compte de la spécificité des programmes, par exemple l'offre d'un nombre suffisant de cours à option, la variété des perspectives des professeurs et professeures, l'effet de la recherche sur la formation des étudiantes et des étudiants et la possibilité, pour les étudiantes et étudiants, de côtoyer des pairs de même niveau. »

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche saisissait le Comité des programmes de l'Université (CPR) de cette résolution et, afin de la mettre en œuvre, mandatait un sous-comité du CPR pour préparer une ébauche de ces principes. Une des premières tâches du sous-comité a été de clarifier sa compréhension des intentions du Sénat académique, en particulier sur la question de la spécificité des programmes. La résolution demande de « ... soumettre des principes de qualité en tenant compte de la spécificité des programmes ». La dernière partie de cet énoncé, de l'avis du sous-comité, se concilie difficilement avec la première partie. En fait, dans le contexte actuel, le comité a jugé que la définition d'un principe, entendu comme une proposition d'ordre général, devait être applicable à tous les programmes. La question de la spécificité des programmes devrait plutôt être répondue par des critères particuliers établis par les unités académiques responsables qui devront démontrer que les principes sont respectés.

À l'instar de plusieurs autres établissements universitaires canadiens, l'Université de Moncton fait appel à la notion de qualité pour parler des programmes qu'elle offre. Entre autres, un des premiers éléments de sa mission est de fournir « à la population acadienne et à la francophonie en générale des programmes de la plus haute qualité ». Cette notion de qualité revient également dans les valeurs de l'établissement, où l'on retrouve comme troisième point :

Formation de qualité. Elle offre aux trois cycles d'études, une formation pertinente et stimulante de qualité et au diapason d'une société mondiale en perpétuelle transformation afin que les diplômées et diplômés puissent apporter une contribution à leurs

communautés d'appartenance et à la société en général; à cet égard, elle maintient un programme d'accueil et d'encadrement des étudiantes et étudiants.

Enfin, l'Université a entrepris depuis quelques années un important exercice de reconfiguration de ses programmes de premier cycle. Dans son rapport au Sénat académique, le Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes concluait que « le souci de la qualité de la formation des étudiantes et des étudiants est la motivation principale de la reconfiguration des programmes ».

À cette fin, le Comité *ad hoc* aborde le paradigme de la qualité sous l'angle de l'excellence dont la finalité est de dépasser les attentes des étudiantes et étudiants pour mieux répondre aux besoins sociétaux d'ici et d'ailleurs.

Sur cette base, le Comité propose les six principes suivants :

1. Un contenu adéquat
2. L'amélioration continue
3. Ouverture et leadership
4. L'expertise et la diversité du corps professoral
5. Conditions d'apprentissage
6. Un environnement d'apprentissage adéquat

## **Principes de qualité**

### **1. Un contenu adéquat**

L'Université de Moncton doit s'assurer que ses programmes offrent une formation permettant, d'une part, que l'étudiant ait une compréhension des disciplines qui sont à la base du développement de toute société et, d'autre part, de répondre aux besoins des diverses professions dont la société a besoin. Ce principe est atteint à la fois par une formation fondamentale qui mène à l'acquisition de compétences et connaissances approfondies dans les disciplines et par la formation générale qui assure l'acquisition des compétences et connaissances que doit posséder toute étudiante ou tout étudiant à la fin de ses études universitaires. Étant donné que le contenu de ses programmes est aussi sujet à des contraintes en ce qui a trait au nombre de crédits exigés, l'Université a également l'obligation de s'assurer de la pertinence de celui-ci, toujours en tenant compte des besoins sociétaux et disciplinaires.

### **2. L'amélioration continue**

Ce principe est une composante essentielle dans l'assurance du maintien de la qualité de nos programmes et il est basé sur la reconnaissance que la société est en perpétuel changement. Le principe s'appuie sur un corps professoral engagé et actif en recherche. En fait, cette composante assure que nos programmes sont à l'avant-garde dans leur domaine d'activité. Le processus d'évaluation des programmes est également un élément essentiel au maintien de ce principe. À cet effet, les responsables des programmes devront s'assurer que ceux-ci sont entrepris avec rigueur et ils devront être à l'écoute des recommandations qui en découlent.

### **3. Ouverture et leadership**

La qualité des programmes repose sur une vision claire de leurs finalités. Cette vision se développe grâce à un leadership qui doit s'exprimer aux différents niveaux de l'institution. Au niveau de l'Université, elle se retrouve dans sa volonté et son courage d'offrir des programmes innovateurs et avant-gardistes qui pourront ainsi orienter l'avenir des disciplines ou des professions concernées. Ce leadership devra également se retrouver au niveau des responsables des programmes qui, avec l'engagement du corps professoral, devront développer cette vision.

### **4. L'expertise et la diversité du corps professoral**

L'Université reconnaît que le corps professoral est à la base de tout programme de qualité. À cet effet, elle doit s'assurer que celui-ci a la diversité requise pour couvrir les éléments de contenu jugés essentiels au maintien de la qualité du programme. Cette assurance ne peut se faire sans tenir compte du nombre de professeures et professeurs associés à l'offre du programme. Étant donné que la qualité de la formation offerte est en partie dépendante de sa capacité de transférer des connaissances alimentées par une recherche de qualité, le corps professoral devra avoir les habilités requises à l'exercice de tous les volets de sa fonction (en pédagogie, en recherche et en services à la collectivité). Il devra également avoir la possibilité de maintenir son niveau de compétence, tant pédagogique que disciplinaire, par la formation continue et la recherche.

### **5. Conditions d'apprentissage**

Dans son énoncé sur les droits et responsabilités des étudiantes et étudiants, l'Université affirme que les étudiantes et étudiants « [...] ont droit à des conditions d'apprentissage conformes à l'évolution de leurs champs d'études et à un encadrement propre à stimuler leurs apprentissages ». Les composantes d'un milieu d'apprentissage stimulant sont multiples et peuvent être à la fois de nature qualitative et quantitative. À ce point de vue, un programme de qualité se devra d'être centré sur l'étudiante et l'étudiant en lui permettant de participer activement à son apprentissage. Cet apprentissage pourra également dépasser les cadres de la salle de classe et même de l'Université en donnant l'accès à des expériences pratiques et à des occasions d'échange entre collègues et avec des expertises du milieu. Les composantes de nature quantitative s'expriment généralement par des masses critiques minimales au niveau de la fréquentation des programmes et des cours qui sont nécessaires pour assurer un niveau d'échange soutenu.

### **6. Un environnement d'apprentissage adéquat**

Ce dernier principe touche en particulier le milieu physique et virtuel (infrastructure et matériel) qui accueille et supporte un programme de qualité. Des immeubles et des salles de classe bien nanties, une technologie à la fine pointe et des équipements de laboratoire appropriés sont tous des facteurs essentiels pour assurer des programmes et une vie universitaire de qualité.